

Mot de la mairesse

Chères Annelacoises,
Chers Annelacois,

Cet été, pour la seconde année consécutive, nous avons été aux premières loges d'événements météorologiques extrêmes qui ont mis à l'épreuve nos infrastructures. Les records de pluie au cours de la saison ont fait émerger de nouvelles problématiques aux quatre coins de la municipalité. Face à ces défis, la communauté et nos services municipaux ont su montrer une grande adaptabilité. L'équipe du Service des travaux publics s'est mobilisée pour prioriser les zones les plus touchées et répondre aux urgences tout au long de la saison, assurant ainsi la sécurité de tous.

Dans un autre ordre d'idées, je suis fière de vous annoncer que la Municipalité a récemment remporté deux victoires judiciaires majeures concernant la révision règlementaire pour l'exploitation forestière et le développement résidentiel. Ces victoires attestent de notre engagement en faveur d'un aménagement harmonieux et durable de notre territoire. Elles réaffirment également la légitimité de nos actions.

Je tiens à rappeler notre engagement envers la transparence et la prise de décisions éclairées pour le bien-être de notre communauté. Votre implication et collaboration sont cruciales. Ensemble, transformons les défis en opportunités afin de bâtir un avenir solidaire.

Bien à vous,
Catherine Hamé Mulcair, Mairesse



Collecte de branches Inscriptions jusqu'au 28 septembre

Notre équipe du Service des travaux publics se prépare pour la collecte automnale de vos branches!

Collecte gratuite

La collecte sera gratuite si vous venez dans le stationnement de l'hôtel de ville avec vos branches dans la journée du samedi 30 septembre, de 8 h à 15 h.

Collecte payante

Si vous préférez la collecte à domicile, veuillez noter que des frais s'appliquent. Celle-ci aura lieu dans la semaine du 10 octobre.

Pour vous inscrire, balayez le code QR



Dates à retenir pour les prochaines semaines

- ✓ Journée de la culture - **29, 30 septembre et 1er octobre**
- ✓ Séance du conseil - **10 octobre**
- ✓ Heure du conte à la bibliothèque, spécial Halloween - **29 octobre**
- ✓ Foire du cadeau - **18 et 19 novembre**
- ✓ Hommage aux bénévoles - **26 novembre**
- ✓ Inscription à ligue de Hockey mixte intermunicipale récréative - **Jusqu'au 8 décembre**



Réservez votre fin de semaine du 29 septembre!

Comme chaque année, nous aurons la chance de découvrir les œuvres des Artistes des lacs ainsi que les prestations de nos invités spéciaux grâce aux Journées de la culture!

Centre communautaire

Vendredi 29 septembre

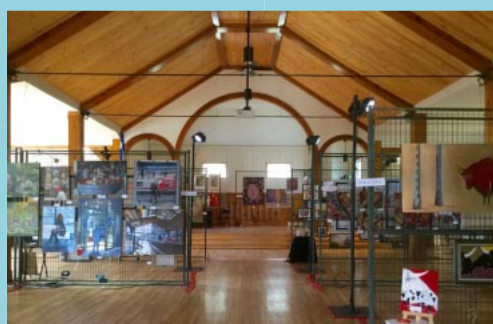
Vernissage, de 17 h à 20 h.

Samedi 30 septembre

Exposition, de 10 h à 18 h et conférence de Micheline Lanctôt de 16 h à 17 h 30.

Dimanche 1^{er} octobre

Exposition, de 10 h à 16 h et spectacle du duo musical Mauve Fougère, de 13 h à 13 h 30 et de 14 h 45 à 15 h 15.



De plus, Geneviève Oigny, artiste-lanterniste et sculptrice de lumière, sera aussi sur place de vendredi à dimanche!

Bibliothèque

Vendredi 29 septembre

Sophie Faucher lira son tout nouveau livre jeunesse « Frida en Gaspésie » aux tout-petits, de 17 h à 18 h 30.

Pour tous les détails sur l'événement, balayez le code QR



Rappels saisonniers Service de sécurité incendie



Ramonnage de votre cheminée



Si le ramonnage de votre cheminée n'a pas été effectué cette année, il n'est pas trop tard! Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année, soit au printemps ou à l'automne. Un ramonnage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Pourquoi ramoner une cheminée?

Le ramonnage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- ✓ De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en favorisant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- ✓ D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- ✓ D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de réaliser une économie de combustible;
- ✓ De déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Brûlage de feuilles mortes



Le brûlage de feuilles mortes, c'est non!

Le saviez-vous ?

Chaque automne, les pompiers municipaux et la SOPFEU interviennent sur cinq incendies provoqués par la perte de contrôle d'un brûlage.

Le vent a facilement de l'emprise sur les feuilles mortes. En plus de les assécher, il les fait voyager d'un endroit à un autre. Lors d'un brûlage, cette situation pourrait entraîner des dommages aux forêts, mais aussi à des résidences ou à d'autres biens.

C'est pourquoi la SOPFEU recommande à la population d'éviter le brûlage et d'opter pour des solutions écologiques comme le compostage, la tonte des feuilles mortes ou encore la cueillette des résidus verts.



Inscription aux alertes citoyennes
citoyen.sadl.qc.ca



450 224-2675



sadl.qc.ca

